

DICTÉE (5 points)

Consignes pour la dictée à l'attention du surveillant-lecteur :

On fera faire la dictée **les vingt dernières minutes** de la première partie, soit une heure dix après le début de l'épreuve.

Lors de la dictée, on procédera successivement :

- 1) à une lecture préalable, lente et bien articulée du texte ;
- 2) à la dictée effective du texte, en précisant la ponctuation et en marquant nettement les liaisons ;
- 3) à la relecture, sans préciser cette fois-ci la ponctuation mais en marquant toujours les liaisons. À l'issue de cette relecture, on transcrira lisiblement au tableau le nom de l'auteur et le titre : D'après Antoine Choplin, *Cour nord*, 2010.

On demandera aux candidats d'écrire une ligne sur deux.

On ne répondra pas aux questions éventuelles des candidats après la relecture du texte ; ils en seront avertis avant cette relecture.

On va à l'usine ensemble avec mon père. Ce matin encore, il est debout avant moi, vers les cinq heures et demie. Depuis mon lit, je l'entends quitter sa chambre, faire couler l'eau au lavabo du palier, s'asperger longuement le visage. Après, il frappe les deux coups secs à ma porte et descend à la cuisine. Il prépare le café et aussi quelque chose à mettre dans nos gamelles pour midi.

Quand je le rejoins, nous nous saluons d'un regard. Je soulève le couvercle des casseroles où cuisent des œufs et des lentilles au lard. Je demande à mon père s'il n'a pas eu trop froid durant la nuit.

D'après Antoine Choplin, *Cour nord*, 2010.